



## Santé publique

# La réforme de l'assurance-maladie ne fait pas l'unanimité

Dans le cadre de la réforme de l'assurance-maladie (13 août 2004), le dispositif du médecin traitant et du parcours de soins coordonné est devenu réalité à partir du 1<sup>er</sup> juillet dernier (1). Différentes mesures suscitent interrogations, voire controverses, tant chez les assurés que chez les médecins.

Le principal reproche fait à la réforme est la multiplication des tarifs et des niveaux de remboursement qu'elle entraîne. En effet, on est dans le parcours de soins ou hors parcours ; on est en secteur 1 ou en secteur 2 (tarifs libres) ; enfin, on s'adresse à un médecin généraliste, ou bien à un spécialiste, et là c'est encore différent selon qu'il s'agit d'une consultation ponctuelle ou d'un suivi régulier...

Par ailleurs, la réforme doit permettre de limiter les abus et le nomadisme médical. La CNAM aurait évalué à quelque 1,5 milliard d'euros le coût des actes redondants. Un médecin généraliste de Vannes n'est pas du tout d'accord avec cette argumentation : « Avec son système informatique, la Sécu peut depuis longtemps repérer les patients baladeurs et les gros prescripteurs. Si elle voulait, elle pourrait les contrôler »...

Une autre généraliste de Vannes redoute « une médecine à deux vitesses ». Elle considère que l'accès au spécialiste va devenir, encore plus qu'aujourd'hui, une affaire d'argent. Son confrère précise : « Ceux qui ont du pognon et qui n'en ont rien à faire de payer plus cher obtiennent un rendez-vous chez le spécialiste quand ils veulent. Par contre, les gens qui vont passer par moi auront des délais de plus en plus longs »...

### Peut-être des économies, mais à long terme ?

A court terme, les patients vont venir voir leur médecin traitant uniquement pour obtenir un « bon » et pouvoir se rendre chez un spécialiste. Les médecins vannetais commentent : « Au lieu de payer 27 euros une consultation chez un spécialiste, ils paieront 20 euros chez nous, puis 40 euros pour un avis ponctuel chez le spécialiste. Total : 60 euros. Où sont les économies ? »

La CNAM elle-même n'espère sans doute guère d'économies dans l'immédiat. Outre le surcoût de dépenses lié à la mise en place du dispositif, elle peut craindre une augmentation de la facture si les patients empruntent le parcours de soins (dans lequel ils sont mieux remboursés), et évitent les consultations directes chez les spécialistes (moins bien prises en charge).

Les spécialistes, eux, voient les choses autrement : ils craignent une baisse de leur activité. Par exemple, pour tous ces soins qui relèvent de la prévention, le parcours des patients risque maintenant de s'arrêter chez un généraliste...

A plus long terme, avec la mise en place du dossier médical personnel (DMP), prévue en 2007, on peut néanmoins escompter des économies pour l'ensemble du système de santé car les patients seront normalement mieux suivis et mieux soignés...

>>> Réagir, donner son avis.

(1) – Nous empruntons cette analyse au *Monde* du 1<sup>er</sup> juillet 2005. Le quotidien a sollicité des médecins vannetais pour recueillir leur point de vue.



## Courrier des lecteurs

---

### Une « idée excellente », mais...

Le *CEAS-point-com* n° 143 du 26 août 2005 présentait la proposition de loi du sénateur vendéen, Bruno Retailleau, relative au développement de la vie associative. Pour Alain Pers (Laval), c'est une « *idée excellente* » sur le principe, mais qui pose un certain nombre de questions sur la forme. Ainsi, il s'interroge sur ce que peuvent être « *des missions d'intérêt public local* », ou encore sur les critères pour définir l'« *utilité locale* »...

Par ailleurs, selon Alain Pers, « *mutualiser les risques pénaux n'a aucun sens dans la mesure où cette notion est contradictoire avec celle de responsabilité pénale qui est, par définition, individuelle* ». En outre, il considère que « *créer un fonds de garantie serait moins efficace que de souscrire (avec ou sans prise en charge de l'Etat suivant l'importance de l'association) un contrat d'assurance contre ces risques* »... Et Alain Pers de conclure : « *Encore une fois, une idée intéressante, mais complexe à mettre en œuvre* »...

Rappelons qu'il s'agit d'une proposition de loi, donc émanant d'un parlementaire, à la différence des

projets de loi qui ont pour origine le gouvernement. Les propositions de loi arrivent plus rarement à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ou du Sénat que les projets de loi. Cependant, la multiplication de propositions de loi relatives à la vie associative peut inciter le gouvernement à déposer un projet de loi...

\* \*

Alain Pers a également réagi par rapport à la « *pensée hebdomadaire* » de Jean Boissonnat (*CEAS-point-com* n° 144 du 2 septembre 2005). Il considère qu'« *un système social plus généreux qu'ailleurs* » serait plutôt « *un système dans lequel une population trouve sa place par l'emploi, et le travail en général, dans la société dans laquelle elle vit, et non en étant obligée de faire appel justement au labyrinthe des aides, prestations et secours divers* »...

Soulignons néanmoins cette caractéristique française avec un taux de fécondité élevé, mais aussi avec un taux d'activité féminine parmi les plus importants.



## A votre agenda

---

### Forum des associations les 10 et 11 septembre, à Laval

Les Forums des associations se multiplient, mais celui de Laval tient une place particulière de par son ampleur : plus de deux cents associations seront présentes le samedi 10 septembre, de 14h à 19h, et le dimanche 11, de 10h à 18h, salle polyvalente et place de Hercé.

Le CEAS y participera pour faire connaître le dispositif local d'accompagnement (DLA) et les nouveaux emplois aidés. Son stand sera situé près de la scène de la salle polyvalente, aux côtés de la Banque du temps et de la Fondation de France.

Entrée libre.

#### La pensée hebdomadaire

« *Sachons dessiner une vision à long terme, au-delà des échéances électorales, afin de mobiliser notre jeunesse et son énergie, répondre concrètement et " à la britannique ", aux attentes de la " France d'en bas " et des victimes de la " fracture sociale ".*

*Autres temps, autres remèdes, certes, mais la France ne peut se contenter d'être le pays des poètes, des rentiers, ou des gardiens de parcs naturels et d'attractions ».*

Bernard Bonno, docteur en sciences économiques, vice-président de la Maison de l'Europe et de Haute-Bretagne, maire-adjoint de Pacé (Ille-et-Vilaine), « *Debout la France !* », *Ouest-France* du 28 juillet 2005 (« *Débat* », p. 5).